



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 13 – 13 mars 2019

# SOMMAIRE

## **PRÉFECTURE 44**

### **DCPPAT - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

Arrêté préfectoral du 13 mars 2019 portant organisation de la suppléance préfectorale les 13, 14 et 15 mars 2019.



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de la coordination et  
de la modernisation interministérielle

*Arrêté portant organisation  
de la suppléance préfectorale  
Les 13, 14 et 15 mars 2019*

### LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 82-613 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 précitée, et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales, et notamment son article 2 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 5 janvier 2018 nommant M. Serge BOULANGER, sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 7 novembre 2018 nommant M. Claude d'HARCOURT, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) à compter du 28 novembre 2018 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, est désigné pour assurer la suppléance au titre de l'administration de l'État dans le département de la Loire-Atlantique pendant l'absence simultanée de M. Claude d'HARCOURT et de M. Serge BOULANGER du mercredi 13 mars à 19h45 au vendredi 15 mars à 00h15.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 13 MARS 2019

**Le préfet**



**Claude d'HARCOURT**